

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

ARRÊTÉ

La commission d'examen des vœux d'inscription sur la plateforme Parcoursup statuant en 2026 pour l'entrée en :
Diplôme d'Etat en Santé mention Formations paramédicales: Parcours Psychomotricité

Sur proposition de Jacques LUAUTE Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR); pour l'année universitaire 2026/2027 est ainsi composée :

Jury de 1^{ère} ANNÉE sur la plateforme Parcoursup :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
Président :		
VONSENSEY TIPHAINE	Enseignant contractuel	UCBL
Membres :		
JUILLARD AURORE	Enseignant contractuel	UCBL
MORIN BASTIEN	Enseignant contractuel	UCBL
MOUNIB MARION	Enseignant contractuel	UCBL
VONSENSEY RAPHAEL	Enseignant contractuel	UCBL

Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR) Jacques LUAUTE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 14/01/2026

Le Président de l'Université Lyon 1

Bruno LINA

